

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, BONNET Ludovic, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, MASSON REGNAULT Xavier, SOLSONA Marie José, VANHAUWAERT Michel, BONNET Ludovic, CHARRAS André, DAUMIN Patrick,
- Absents excusés : HENNET Geneviève, PIZZA Muriel, PIEL Martine
procuration à ROUX Frédéric
- Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande de modification de bail à la maison médicale. Le conseil donne son accord.

POINT 1 - BAIL MAISON MEDICALE (délibération 2017/42)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme VESSAUD Pauline, kinésithérapeute, qui désire agrandir son cabinet sis à la maison médicale, du fait de l'arrivée de nouveaux associés.

Monsieur Desmedt, ostéopathe et occupant jusqu'alors le local voisin K1, souhaite diminuer le rythme de son activité et propose son local pour permettre l'agrandissement du local K2.

Les travaux d'agrandissement en supprimant la cloison entre les 2 cabinets seraient exécutés et pris en charge par Mme Vessaud. Toutefois si Mme Vessaud venait à quitter les locaux, celle-ci devrait remettre les locaux en l'état actuel.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces changements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil se prononce favorablement à cette demande et autorise le Maire à signer le nouveau bail du cabinet k1 au nom de Mme VESSAUD Pauline et de fixer le loyer à 198.00 € par mois.

POINT 2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ GESTION ET ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION (délibération 2017/43)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 21 juillet 2017 pour la gestion et l'entretien de la station d'épuration à compter du 1^{er} octobre 2017 et pour une durée de 4 ans et 3 mois.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 5 septembre 2017 à 14 heures pour l'ouverture des enveloppes, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de la société suivante :

- Société VEOLIA pour un montant de 19 141.00 € HT comprenant la prestation entretien et exploitation des ouvrages, entretien par hydrocurage de 1 000ml de réseaux et l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- attribue à la société VEOLIA le marché de gestion et d'entretien de la station d'épuration relatif à la gestion et à l'entretien de la station d'épuration conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

POINT 3 - ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES ET HYDRAULIQUES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE (délibération 2017/44)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'avant projet sommaire qui avait été présenté lors du conseil du 27 septembre 2016, concernant la réalisation des travaux électromécaniques et les équipements hydrauliques sur le réseau communal d'eau potable,

Trois appels d'offres ont été lancés pour les travaux :

- **travaux** pour la réalisation suite au diagnostic de réseau des travaux électromécaniques et équipements hydrauliques sur le réseau communal sur 2 exercices afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau (2017 et 2018)

- **travaux** de mise aux normes du réseau communal d'eau potable sur 2 exercices

- **travaux** pour la réalisation des travaux de mise en sécurité des équipements hydrauliques sur le réseau d'eau potable communal sur 2 exercices

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, et après analyse des offres reçues, la commission a retenu l'entreprise MICHELIER de Caromb qui offre tous les critères et toutes les garanties pour les travaux :

- **Travaux électromécaniques et équipements hydrauliques**

Tranche 2017 : 60 569.00 € HT

Tranche 2018 : 21 938.00 € HT

- **Travaux de mise aux normes du réseau d'eau**

Tranche 2017 : 19 094.00 € HT

Tranche 2018 : 52 891.00 € HT

- **Travaux de mise en sécurité des équipements hydrauliques**

Tranche 2017 : 15 486.00 € HT

Tranche 2018 : 12 123.00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme offrant tous les critères et toutes les garanties pour les travaux et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- attribuer le marché à l'entreprise MICHELIER pour les travaux sur le réseau d'eau potable communal conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers,

POINT 4 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS CONSOLIN ET LA CRÉATION D'UN THÉÂTRE DE VERDURE (délibération 2017/45)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 3 lots séparés lancée le 28 juillet 2017 pour les travaux d'aménagement du Cours Consolin et la création d'un Théâtre de Verdure

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 12 septembre 2017 à 14 heures pour l'ouverture des enveloppes, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 - Terrassement - Voirie- Réseaux divers variante 2 : l'Entreprise MISSOLIN domiciliée à Vaison-la-Romaine - pour un montant de 211 547.52 € HT

- Pour le lot n°02 - Maçonnerie variante 1 : l'Entreprise RODARI domiciliée à Nyons - pour un montant 90 253.13 € HT

- Pour le lot n°03 - Plantations : l'Entreprise MANIEBAT - domiciliée à 31230 BOUILLARGUES - pour un montant de 16 546.50 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 3 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres et une abstention, décide

- d'attribuer les 3 lots de l'appel d'offres (lot n°1 - 2 - 3) relatif aux travaux et à la réalisation conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires au commencement des travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**POINT 5 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA DRÔME
SDED - RENFORCEMENT DU RÉSEAU POSTE LES AIRES
(délibération 2017/46)**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Électrification - renforcement du réseau BT à partir du poste les AIRES

Dépenses prévisionnelles

192 080.74 €

(dont frais de gestion 9 146.70 €)

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED

192 080.74 €

Participation communale

Néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

1) Une demande des riverains de la rue du Faubourg a été faite afin de trouver une solution qui permettrait de faire ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire propose l'installation de chicanes provisoires et si l'efficacité est prouvée, celles-ci seront définitives.

2) L'ouverture de la boucherie est prévue le 3 octobre 2017, le bail étant à la signature.

Date du prochain conseil municipal le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures.

Levée de séance à 20 h 15